

## INFORMATION AUX PORTEURS

**16/05/2025 –**

### **CPR ES AUDACE**

Codes ISIN : Part Assureur : FR0014003778 - Part RP : QS0009201193 - Part PER : FR0014003760  
Part RP Ass : FR0014003786 - Part F : QS0009068428

Nous vous informons qu'à compter du **16 mai 2025**, la documentation juridique de l'OPC « **CPR Croissance Dynamique** » intègrera les modifications suivantes :

1. Limite d'investissements en OPC : le Fonds s'engage à investir jusqu'à 100% de son actif net dans des OPC. Il est désormais précisé que cette limite pourra être temporairement dépassée lors d'opérations simultanées d'investissement et de désinvestissement en raison des délais de règlement et livraison applicables.
2. Précision sur la sélection d'OPC : la stratégie de gestion de votre Fonds est réalisée majoritairement via une sélection d'OPC, y compris d'ETF. Il est désormais précisé que la sélection d'ETF gérés par le Groupe Amundi sera privilégiée dès lors que la stratégie recherchée est proposée par le Groupe Amundi.
3. Période de détention conseillée : A des fins de clarification, la période minimale de détention est précisée dans l'objectif de gestion afin de refléter la durée de placement recommandée.

Durée de placement recommandée : 5 ans (*en lieu et place de : supérieure à 5 ans*)

Ainsi, à compter du 16 mai 2025, la documentation juridique de votre FCPE « **CPR ES Audace** » en sa qualité d'OPC nourricier du fonds « **CPR Croissance Dynamique** », intégrera ces mêmes modifications.

\*\*\*\*\*

Ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part (aucun impact sur votre OPC que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque). Les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangées.

Nous vous invitons à prendre connaissance des Documents d'Informations Clés (DIC) et du prospectus du fonds qui seront mis à jour pour tenir compte de ces évolutions sur le site internet [www.cram.com](http://www.cram.com) à compter du 16/05/2025.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

**La Direction**